



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :
 Intercommunale de Propriété publique de la Région du Hainaut occidental

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'ESCAUT-LYS
 Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
 Elio DI RUPO

Feuille n° 17/28
 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)
 de 2.000 EH et plus (la)
 habituel ou équipé communautaire
 aménagement collectif
 lotier
 activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (lb) :

Assainissement autonome
 Assainissement autonome (II) : habituel ou équipé communautaire
 aménagement collectif
 lotier
 activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Ib) :

Assainissement transitoire (III) :
 habituel ou équipé communautaire
 aménagement collectif
 lotier
 activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
 (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
 existant
 adjugé ou en construction
 à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression
Collecteur gravitaire

Egout sous pression
Egout gravitaire

Cas particuliers
 A diagnostiquer - A rénover
 Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
 Eau de surface ayant fonction de collecteur
 Canalisation spécifique en assainissement autonome
 Canalisation d'eau claire existante
 Canalisation d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées

Station d'épuration
 existante
 adjugée ou en construction
 à réaliser

Station à statut particulier
 privée
 à déclasser

Autres problématiques

Déménagement - Exhaure
 Station de pompage

Bassin d'orage
 existant
 adjugé ou en construction
 à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 2011/2005)
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ia)
 Prévention éloignée (Ib)
 Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2005)
 Navigable
 1er catégorie
 2ème catégorie
 3ème catégorie
 non classé
 Cours votés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)
 Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Données environnementales (Mise à jour : 24/09/2005)
 Natura 2000

Limite naturelle :
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTALP

Plan de secteur (Mise à jour : 2011/2004)
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en lien avec la responsabilité de la DGTALP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 2007/2005)
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
 Remarque : le document peut présenter des fonds de plan émis à différentes époques et selon différentes techniques. Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGTALP - IGN
 Traitement des données : CCEA et SPGE

